

Temps forts

« Marine Le Pen ne peut pas gagner la présidentielle, tous les sondages le montrent. Ils ne se sont pas trompés au premier tour. À quoi bon, alors, user ma voix en la donnant à Emmanuel Macron ? » Chacun a rencontré, depuis dimanche, des électeurs de gauche déchirés à l'idée de cautionner malgré eux le candidat adoubé par la finance, cherchant à se convaincre que leur abstention suffira à écarter la menace Le Pen. Examinons la question froidement. Une victoire du FN est-elle totalement exclue ? Elle l'est autant que celle de Donald Trump aux États-Unis, celle du Brexit au Royaume-Uni... et que l'accession de Le Pen père au second tour de l'élection présidentielle, un certain 21 avril 2002. Les sondages ne se sont pas trompés, dimanche ? C'est faux. La plupart prévoyaient une abstention plus proche de celle de 2002 (28,4 %) que de 2012



ÉDITORIAL
Par Sébastien Crépel

Les fausses assurances du 7 mai

(20,5 %). Elle s'est élevée à 22,2 %. Conséquence, la candidate FN a fini en dessous (21,3 %) des estimations antérieures les moins favorables (22-24 %).

Les sondages se sont donc trompés deux fois. Or, ces pronostics que le sursaut de participation a fait mentir dans un sens, l'abstention peut les faire mentir dans l'autre sens,

le 7 mai. Aucun sondage ne pourra prémunir contre l'excès de confiance des électeurs décidant contre toute attente – en particulier celle des sondeurs – de boudier les urnes.

Mais l'enjeu le 7 mai n'est pas seulement d'empêcher une victoire de Le Pen. Il est d'enrayer sa progression d'un scrutin à l'autre. Nombre d'électeurs, même parmi ceux qui lui sont le plus hostiles, se sont désormais « habitués » à un FN à 20-25 %. À mesure que le danger avance, la conscience de celui-ci recule : c'est cela, la banalisation. Si, le 7 mai, Marine Le Pen réunit 30, 35, voire plus de 40 % des voix, un nouveau palier aura été franchi. Au risque de conforter l'extrême droite aux législatives et d'étouffer toute autre opposition à Emmanuel Macron. Un comble, au moment où la gauche vient de relever magnifiquement la tête avec le vote Mélenchon. ●

PÉNITENTIAIRE

On ne badine pas avec la radicalisation

À Agen, une conseillère d'insertion, militante CGT, est menacée de sanction pour avoir diffusé un article sur le sujet. Une nouvelle censure, un an après l'affaire Mylène Palisse.



Delphine Colin, secrétaire nationale de la CGT insertion et probation : « Le problème de fond, c'est la volonté de faire de la pénitencière un instrument du renseignement intérieur, alors que notre rôle premier, c'est la réinsertion des détenus. » Ludovic/REA

Les prisons se remplissent, mais les cerveaux, eux, sont priés de se vider. Alors que le nombre de personnes détenues en France vient de battre un énième et triste record, dépassant en avril la barre des 70 000 détenus, l'administration pénitentiaire s'attaque de nouveau à la liberté de penser de ses agents. En l'occurrence, celle d'Églantine Bourgognon, 38 ans, conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation à Agen (Lot-et-Garonne), par ailleurs une des responsables CGT de cette branche. Son tort ? Avoir donné à réfléchir en transmettant à ses collègues, mais aussi à sa direction, un article de deux chercheurs en sociologie, Cécile Rambourg et Guillaume Brie, sur la question sensible de la radicalisation. « C'était le 23 mars, je devais partir en congés le lendemain, raconte la jeune femme. J'ai partagé cet article, que je jugeais intéressant, comme je le fais régulièrement depuis sept ans sur tous les sujets en lien avec nos missions. Comme travailleurs sociaux de la pénitencière, nous côtoyons au quotidien une matière très compliquée : l'humain. C'est notre devoir d'essayer de comprendre, de nous nourrir des réflexions des autres pour mieux faire notre travail. »

Un devoir que le supérieur hiérarchique d'Églantine Bourgognon n'interprète pas de la même manière. Directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation du Lot-et-Garonne (Spip 47), Philippe Audouard lui demande, dès le lendemain, de ne pas diffuser, via sa messagerie professionnelle, « des articles d'opinion ». Et menace : « Vous pourriez vous exposer à une procédure disciplinaire si cela se renouvelait. » Selon le cadre, les communications « proposant un point de vue différent de celui de l'administration » doivent faire l'objet d'une « autorisation préalable » de la hiérarchie avant diffusion...

« Réfléchir, un acte de sédition ? »

« Article d'opinion ? » Le qualificatif – que d'aucuns trouveraient flatteur – semble, sous la plume de l'ex-directeur de la prison de Gradignan (Gironde), discréditer totalement le travail des deux sociologues, qui officient pourtant au sein même du ministère de la Justice, en l'occurrence comme enseignants-chercheurs à l'École nationale d'administration pénitentiaire !

Intitulé « Radicalisation et mystifications », leur article, paru sur le site de Laurent Mucchielli, chercheur spécialiste des questions pénales, égratigne beaucoup, il est vrai, l'utilisation par le monde politique – mais aussi scientifique et médiatique – de la notion de « radicalisation », jugée très floue, donc par trop malléable. Un concept qui, soulignent

les auteurs, permet de « détourner le regard – donc les analyses – des causes politiques et sociales » de la vague d'attentats subie par la France depuis 2015. « Le fonctionnement du capitalisme en général et la manière d'appréhender un monde postcolonial ne sont pas sans effet sur la fabrication d'individus dangereux », rappellent les perfides chercheurs. Qui remarquent aussi que « l'imbrication des dimensions internationale, politique et sociale » à l'origine de ces actes terroristes « est occultée au profit de préconisations formulées par des "experts" qui alimentent les politiques publiques de surveillance et de contrôle ». Pour l'admi-

nistration, n'en jetez plus, la coupe est pleine : impossible de laisser circuler un tel brûlot.

« Diffuser le travail de ces chercheurs n'a rien d'un acte de sédition ou d'un refus de travailler. C'est scandaleux que cette conseillère d'insertion puisse être menacée de poursuites pour ça ! » réagissait, hier, Laurent Mucchielli. Pour les agents aussi, ce rappel à l'ordre à la mode vallsienne – du nom de l'ancien premier ministre qui avait dit que « comprendre, c'était déjà excuser » – ne passe pas non plus. « Les êtres humains que nous suivons ont été déviants et nous nous devons, pour prévenir la récidive, de nous informer sur ces thématiques, quelles

qu'elles soient : violences conjugales, délinquance sexuelle, radicalisation... » écrivent les collègues CGT du service de probation d'Agen. Dans un tract, les responsables régionaux du syndicat enfoncent le clou : « De quoi le directeur du Spip 47 a-t-il peur ? Que les agents réfléchissent sur le sens de leurs missions et qu'ils ne courbent pas l'échine sous les multiples injonctions de l'administration pénitentiaire en matière de déradicalisation ? »

Sept jours de suspension avec sursis

Cette volonté de censure rappelle de fait une autre affaire qui avait secoué les travailleurs sociaux de la pénitencière, l'an passé. Conseillère d'insertion depuis plus de vingt à Tarbes, Mylène Palisse avait été convoquée devant une commission disciplinaire pour avoir, dans les colonnes de l'Humanité, le 13 avril 2016, critiqué les « grilles de repérage d'un risque de radicalisation violente » imposées par l'administration aux agents. Des grilles

« Comme travailleurs sociaux, nous côtoyons au quotidien une matière très compliquée : l'humain. C'est notre devoir d'essayer de le comprendre. »

mal conçues qui, suivies à la lettre, auraient conduit à signaler l'intégralité de la population pénitentiaire pour « radicalisation ». Verdict pour la conseillère, elle aussi syndiquée CGT : sept jours de suspension de travail avec sursis, une sanction contre laquelle elle a formulé un recours, fin mars. « Le problème de fond, c'est la volonté de faire de la pénitencière un instrument du renseignement intérieur, alors que notre rôle premier, c'est la réinsertion des détenus », résume Delphine Colin, secrétaire nationale de la CGT insertion et probation. Chargée du suivi de 90 condamnés dans la région de Marmande, en sursis, en aménagement de peine ou sortant de prison, Églantine Bourgognon, plutôt que des réprimandes de sa hiérarchie, aimerait surtout avoir les moyens de travailler correctement. « Or, ce n'est pas le cas. Je jongle en permanence avec l'urgence, je suis obligée de trier, de faire attendre des dossiers qui ne devraient pas attendre. C'est ça qui me mine le plus. » ●

ALEXANDRE FACHE